



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 28 février 2017

**NO 04**

**AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE**

**« Pour affichage »**

**OBJET : État de situation négociation**

Chers collègues,

Votre comité de négociation souhaite vous informer qu'aujourd'hui 28 février 2017, nous avons conclu une entente de principe avec le gouvernement du Québec. Demain nous aurons une rencontre du comité paritaire afin de finaliser et réviser l'application de certains gains applicables de votre convention collective.

Selon notre constitution nous devons premièrement présenter cette offre à vos délégués et suite à l'adoption ou le rejet de cette entente, nous serons en mesure de vous communiquer les détails pour que vous puissiez exercer votre droit démocratique.

Dans les prochains jours, nous vous demandons de faire preuve de patience afin que nous soyons en mesure de vous expliquer les tenants et aboutissements de la nouvelle convention collective que nous aurons à vous proposer.

Soyez assuré, que malgré que les attentes de tous et chacun, votre comité de négociation a travaillé dans l'intérêt de la majorité.

Bonne journée à tous!!!

Martin Perreault  
Pour votre comité de négociation